



# ABG42

Association de  
Badminton de  
Genilac (Loire)

## REGLEMENT PARTICULIER

### 8<sup>ème</sup> Tournoi National de Doubles du Geni'Bad 42 Les 18 Février & 19 février 2017

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du Juge arbitre.

1. Le Juge arbitre principal sera « **M. Laurent SORIA** » du club de Montbrison, Montbrison Badminton Club.

2. Le tournoi est autorisé par la ligue Rhône alpes de Badminton et la FFBaD.

**N° d'autorisation :**

3. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés, classés dans les séries :

**R4, R5, R6 / D7, D8, D9 / P10, P11, P12, NC**

4. Les séries se décomposeront de la façon suivante :

\* R4 / R5/ R6

\* D7 / D8

\* D9

\* P10/ P11 / P12 / NC

L'organisation se réserve le droit de modifier les séries, si besoin, en cas de manque de joueurs dans celles-ci.

5. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs « licenciés » à la FFBaD, de toutes les ligues de France.

6. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le JA a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.

7. Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence le jour du tirage au sort soit **le 2 Février 2017**.

8. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 séries différentes.

9. 2 tableaux sont possibles pour toutes les séries.

**10. TOUS LES TABLEAUX SERONT EN POULES avec 2 sortants par poule.**

11. Les Doubles Dames et Doubles Hommes sont prévus le samedi de 8h00 à 20h.

**Aucune remise de récompenses ne sera donnée avant la fin de la dernière finale.**

12. Les Doubles Mixtes sont prévus le dimanche de 8h à 18h.

**Aucune remise de récompenses ne sera donnée avant la fin de la dernière finale.**

13. Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :

- Ordre d'arrivée de l'inscription complète, par e-mail de préférence, ou par courrier. (cachet de la poste faisant foi)
- Joueurs inscrits dans leur série de classement. Les organisateurs se réservent le droit, sous le contrôle du juge-arbitre, de regrouper les catégories insuffisamment représentées.

Le règlement financier devra être effectué avant le premier jour du tournoi. Envoi du chèque à l'ordre de « ABG 42 » à l'adresse suivante :

Monsieur Guillaume Vigne, 36 bis rue du Pilat 42420 Lorette

**En cas de retard ou de paiement le jour même du tournoi, une pénalité financière de 10€ vous sera demandée obligatoirement.**

14. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés en avance avec l'accord des joueurs concernés. Les matchs seront en mode calculés.

15. Les organisateurs en accord avec le Juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

16. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette...).

17. Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11pts et à 1min 20 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le Juge arbitre de la salle.

18. Le plateau de Jeu est uniquement réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs uniquement entre les sets.

Merci de respecter le nombre de coach par ½ terrain.

Des chaises seront prévues à cet effet.

19. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.

20. Les matchs seront auto arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement des arbitres (ou faisant office) seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

21. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle : **Babolat 4**.

22. Tout volant touchant les infrastructures fixes (, panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service, où Il pourra être engagé 2 fois par service. Le filin touché sera annoncé également FAUTE dans l'échange.

23. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le JA et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.

24. En cas de forfait d'un participant, un joueur de simple peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente. Ces remplacements respectent l'article 13 du Règlement Général des Compétitions. Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.

25. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « **3 minutes** » pourra être disqualifié par le Juge-arbitre et ce, quelque soit le niveau de la compétition.

26. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBA D est exigée sur les terrains.

27. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

28. Dès leur arrivée sur le terrain, Les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement sur le terrain avant le début du match, ils devront tester leurs volants avant de s'échauffer. (Test des volants, échauffements et changements de tenues)

29. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 m quelque soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

30. Contestations : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

31. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...

32. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.

33. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et les juge arbitres. Au CPPP avec l'aide de « Poona » au 2 février 2017.

34. La feuille d'inscription devra obligatoirement nous parvenir avant :

**Le 1<sup>er</sup> Février 2017**

35. Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.

**Le tirage au sort aura lieu le 2 février 2017.**

36. Les droits d'inscriptions passé le délai de la date limite d'inscription sont remboursés en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical, attestation de travail.

Le joueur forfait ou blessé, après le tirage au sort **du 2 février 2017** avant ou pendant la compétition devra envoyer un justificatif avant 5 jours après la compétition à la Ligue Rhône Alpes de Badminton :

\* Par mail : [liguebad.ra@gmail.com](mailto:liguebad.ra@gmail.com)

\* Par courrier : Ligue Rhône Alpes de Badminton - 37 Route du Vercors - 38500 St Cassien

Sous peine de 2 mois de suspension sur le territoire français (Tournois et interclubs). Merci de noter au dos votre nom et nom de la compétition.

37. L'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible.

38. Le nombre de joueurs est limité aux « **180** » premières inscriptions.

39. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

40. Les frais d'inscriptions sont de 15 € pour un tableau et de 18 € pour 2 tableaux.

41. Si les joueurs règlent sur place le jour de la compétition, il sera facturé une taxe de 10 euros par joueur et par tableau et en cas de refus, le joueur sera alors déclaré forfait sur toute la compétition.

42. Aucun remboursement ne sera fait après la compétition, merci de venir à la table de marque.

43. Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de cette « **8<sup>ème</sup> édition du tournoi National de Doubles du Geni'Bad 42** » en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge Arbitre.

**Juge arbitre Principal : Laurent SORIA**

**Le 6 janvier 2017**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Soria', written over a horizontal line.